



# Relevé de conclusions

## Conseil de quartier Nord

Mercredi 06 juin 2018 – 20h00



Service Proximité et Relations aux citoyens  
Rédaction : M. DEVOS

### Personnes présentes :

Anne-Lydie HOLTZ, Rose-Marie NIETO (Adjointes au Maire), Carole BRUNETEAU (co-présidente élue, conseillère municipale), Dominique SIX et Lucien-Jean LAHOUSSE (Adjoint au Maire), Romain DUPEYROU (Conseiller municipal), Bénédicte GABRIEL et Morgane DEVOS (service Proximité et Relations aux citoyens), Jean-Michel LOYER (co-président habitant), Grégory BELY, Solange CHARLOT, Anne-Elisabeth DAMPURE, Elisabeth DELIRY, Aude MERCERON-DHYSER, Vincent GUERIN, Pascal LEFEVRE, Alain LEGENDRE, Moïsette LUGIER, Jean-Pierre MERIGEAUD, Sandrine PROUTEAU, Daniel ROUYEZ, Patrick SOL, Laurence VERNEREAU, François VIALA, Muriel VIALA (membres du conseil de quartier).

**Personne excusée :** Noëlle AIRAULT

**Public :** 10 personnes.

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. **Information générale : projet des vestiaires de Cholette**
2. **Point sur les dossiers**
  - a. Aire de jeux Surimeau-Cholette
  - b. Journées de la propreté urbaine
  - c. Foulées de Cholette
3. **Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2017**
4. **Définition des priorités 2018 des projets du conseil de quartier Nord**
5. **Informations diverses d'actualité**
6. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

### **Préambule**

Carole BRUNETEAU, co-présidente élue accueille les membres du conseil de quartier et le public.

#### **1. Information générale : vestiaires de Cholette**

Le projet des futurs vestiaires de Cholette est présenté par Jean-Pierre SALMON, agent de la direction Patrimoine et Moyens pour la ville de Niort.

Le « plan » de ce projet est exposé :

- ✓ Construction de vestiaires sportifs et sanitaires
- ✓ Intégration des sanitaires publics afin de compléter la construction
- ✓ Déconstruction partielle du préau du mini-racing
- ✓ Démolition **des anciens vestiaires**

**Le coût des travaux est estimé à 284 400€.**

**Le budget total est de 350 000 €**

L'opération prévue permettra donc :

- ✓ de déconstruire partiellement le préau du mini-racing
- ✓ de créer de nouveaux vestiaires aux normes de la Fédération Française de Football, afin d'améliorer le développement des activités sportives :
  - 2 vestiaires pour les joueurs de 33m<sup>2</sup> avec douches
  - 2 vestiaires pour les arbitres de 12m<sup>2</sup> avec douches + wc mutualisés avec les joueurs et dirigeants
  - Des wc publics de 9m<sup>2</sup>
  - Une infirmerie de 16m<sup>2</sup> pour les joueurs
  - Un local de rangement de 10m<sup>2</sup> pour l'agent d'entretien
  - Un local de rangement de 10m<sup>2</sup> pour les clubs utilisateurs
  - Une chaufferie de 7m<sup>2</sup>
- ✓ de démolir les anciens vestiaires en fin d'opération

Le début des travaux, selon le planning prévisionnel, est annoncé pour septembre 2019.

Questions et réactions des membres du conseil et du public :

- *Est-ce vraiment utile de construire ces vestiaires, étant donné qu'il n'y a plus d'équipe de foot au sein du quartier de Cholette ?*

Monsieur SIX explique que certains équipements sportifs de la ville sont vieillissants, notamment les vestiaires de Cholette, et que d'autres équipes de foot en sont des utilisateurs réguliers et l'utiliseront à l'avenir avec encore plus de confort. Cet équipement sportif ne sera pas réservé au quartier de Cholette, mais bien à plusieurs équipes de foot.

- *Une question sur la sécurisation est également posée.*

Jean-Pierre SALMON confirme que les futurs vestiaires seront sécurisés par un système de verrouillage des portes qui sera géré par un organigramme avec des clefs « MUL T LOCK », infalsifiables.

*Il est demandé si le projet de démolition partielle de l'abri qui sert aux activités des micro-voitures et modèles réduits a bien été travaillé en lien avec l'association qui organise les activités sur le site.*

Le service Proximité et Relations aux citoyens se rapprochera du service des Sports pour confirmer ce point.

## **1 Point sur les dossiers**

### **1.1 Aire de jeux Surimeau-Cholette**

Le projet d'implantation d'une aire de jeux est actuellement à l'étude au sein des services concernés.

Une problématique concernant le terrain souhaité est soulevée : il s'agit d'un terrain agricole. En effet, ce dernier appartient bien à la municipalité, mais il est exploité par un agriculteur. Il convient donc de vérifier, au niveau juridique, ce qu'il est possible de faire ou non sur ce terrain. Il est rappelé qu'un terrain agricole n'est normalement pas destiné à devenir un espace ludique et qu'il s'agit souvent de parcelles protégées dans les plans locaux d'urbanisme.

Les conseillers de quartier informent les représentants de la municipalité qu'ils n'ont pas pour souhait d'utiliser la totalité du terrain, qui est vraiment gigantesque. Qui plus est cette même parcelle est utilisée chaque année comme espace de stationnement pour les foulées de Cholette.

Il pourrait, dans un premier temps, être envisagé de n'y planter que 4 arbres délimitant une parcelle du terrain qui serait utilisable, afin de voir la fréquentation des enfants.

Il est également indiqué que l'implantation sur ce terrain de la future aire de jeux, permettrait de relier les quartiers Surimeau-Cholette.

Les membres du conseil de quartier précisent également qu'actuellement, faute d'aire de jeux, les enfants jouent sur le parking du terrain de pétanque et sur l'aire de jeux qui se situe à l'intérieur de la cour de l'école maternelle. Il y a donc un besoin au sein de ces deux quartiers de pouvoir disposer d'un espace ludique.



Les membres de la commission Cadre de vie demandent à pouvoir disposer d'un plan qui mette en évidence toutes les parcelles propriété ville de Niort sur lesquelles il est envisageable du point de vue du plan local d'urbanisme d'implanter une aire de jeux sur Cholette et Surimeau. Le service Proximité et Relations aux citoyens transmettra ces données.

## 1.2 Journées de la propreté urbaine

Les journées de la propreté urbaine se sont déroulées le vendredi 1<sup>er</sup> juin sur le quartier de Cholette, et le samedi 2 juin sur le quartier des Brizeaux. La première journée s'est déroulée en présence de l'association « l'école de la deuxième chance » et de l'Institut médico-éducatif installé route de Cherveux. Pour chaque opération, une bonne vingtaine de participants était présente.

Ces dernières se sont bien passées. Madame VIALA indique que le bassin de filtration était très encombré. Monsieur LEGENDRE tient à remercier les services de la ville concernés pour ces journées.

Un regret toutefois est exprimé sur une communication peu pertinente : en effet sur les affiches et les rectos des flyers la date du 1<sup>er</sup> juin n'était pas indiquée.

## 1.3 Foulées de Cholette

Les foulées de Cholette se dérouleront la matinée du dimanche 30 septembre. Il s'agit cette année de la 20<sup>ème</sup> édition. Les membres du conseil de quartier, en lien avec les organisateurs, ont décidé de « marquer le coup ». Une randonnée pédestre, ouverte à tous et toutes, est donc prévue l'après-midi. Concernant le parcours, l'association des foulées de Cholette le communiquera dès que possible. Un service de restauration et buvette sera sur place, entre 12H00 et 14H00, pris en charge par l'association Moulin à Vent.

## 2 Rappel des aménagements réalisés avec les crédits 2017

### 2.1 Rue de Cholette : matérialisation d'une continuité cyclable



### 2.2 Projets réalisés hors crédits de quartier : contournement du chemin de la source du Vivier



**Budget total : 315 631 €.**

### 3 Définition des priorités 2018 des projets du conseil de quartier Nord

#### 3.1 Rue de la Gainerie



La proposition intègre la matérialisation de voies cyclables qui permettent de relier la rue de Cholette au chemin du III<sup>ème</sup> Millénaire.

Entre la rue Amédée Bollée et la rue Nicolas Saboly : matérialisation d'une chaussée à voie centrale banalisée et création d'un coussin berlinois en enrobé (entre les n°s 34 et 36 de la rue de la Gainerie).

Entre la rue Nicolas Saboly et la rue de Cholette : création d'un coussin berlinois en enrobé et d'une écluse (vers le n°26 de la rue de la Gainerie).

Le coût global est annoncé : 23 000 €.

#### 3.2 Aire de jeux Surimeau-Cholette

La proposition faite par les conseillers de quartier est l'implantation de 4 arbres afin de délimiter un espace de jeux et de connaître la fréquentation des enfants sur ce terrain.

#### 3.3 Rue de Cholette : finalisation de la continuité cyclable

Le dossier est actuellement à l'étude au sein des services concernés. Un retour vous sera fait dans les meilleurs délais ; pour mémoire cette partie de la continuité cyclable doit se travailler en lien avec les réflexions menées sur les abords de la maison de quartier de Cholette.

Les membres du conseil de quartier s'accordent sur la priorisation suivante :

1. Projet d'aménagement rue de la Gainerie – Amédée Bollée
2. Projet aire de jeux : implantation de 4 arbres pour matérialiser un terrain de foot / sport collectif

### 4 Informations diverses d'actualité

Lors du conseil de quartier, les différentes informations et actualités sont communiquées, à savoir : (certaines sont déjà passées)

- Fête du périscolaire et portes ouvertes au conservatoire (16 juin 2018)
- Petit marché de Souché (24 juin 2018)
- « PLAYTIME » spectacle éléphantescue et aquatique « so British ! » (24 juin 2018)
- Ciné plein-air (Cholette : 17 juillet 2018 – Champclairot : 21 août 2018)

## 5 Questions diverses

### Rappels « cadre de vie » :

- ✓ Passerelle rue des Justices : il est rappelé que la passerelle située rue des Justices est abîmée. Cela est sûrement dû aux passages des camions et des bus. Serait-il possible de trouver une solution pour détourner le passage de ces derniers ? Mettre un arceau pour limiter la hauteur des véhicules qui pourraient emprunter ce pont ? Il est signalé que le passage à vélo est dangereux.

M. Dominique SIX répond qu'une réflexion est en cours pour faire passer les bus sur la rue des Champs Roucher mais précise que pour tout détour de bus, le service transport de la CAN doit donner son accord.

- ✓ Chemin d'accès au parc des Brizeaux depuis la rue Maurice Caillard : il est fait pour ce chemin une demande d'éclairage.

M. Dominique SIX répond par la négative en rappelant que la ville s'inscrit plutôt dans une dynamique d'optimisation de l'éclairage sur l'ensemble de son territoire, afin de réaliser des économies sur les dépenses liées à l'éclairage. De plus, ce passage existe depuis 20 ans et il n'y a eu, jusqu'à aujourd'hui, aucun problème et aucune demande formulée (M. Six siège au conseil d'école et n'en a jamais entendu parler).

- ✓ Abords du centre de loisirs et salle petite enfance : Il a été relevé un problème de propreté aux abords de ce secteur. En effet, plusieurs personnes viennent « squatter » à cet endroit et y laissent des débris.

Mme Anne-Lydie HOLTZ précise que la Police municipale y passe régulièrement. Il appartiendra au service Proximité et Relations aux Citoyens de faire le lien avec le service « médiation sociale » afin que les agents programment d'aller à la rencontre des personnes évoquées, constatent la situation et envisagent une médiation.

- ✓ Rues Amédée Bollée et Gainerie : Un comptage a été fait avant les travaux. Il y est relevé que la vitesse n'est pas excessive et que cette partie de route n'est pas très fréquentée par les véhicules. Question posée : le projet sera-t-il présenté aux habitants ?

M. Dominique SIX indique que ces derniers sont invités au conseil de quartier, qui est une réunion publique, et qu'ils peuvent donc y assister. M. Dominique SIX rappelle également que le diagnostic en marchant a été fait en septembre, que le projet d'aménagement a été présenté en mars en conseil de quartier et qu'une attention particulière a été portée sur la rue de la Gainerie.

Le service Proximité et Relations aux citoyens précise que si le projet est retenu dans les investissements 2018 des crédits de quartier, alors les riverains seront informés de la réalisation de l'aménagement par voie d'info-quartiers et les invitant à prendre contact avec les services techniques avant la phase des travaux pour des ajustements éventuels.

- ✓ Rue d'Antes : abords de la menuiserie : il est demandé un marquage vélo plus incitatif pour que les cyclistes empruntent le cheminement dédié. Autre question : est-il possible de faire poser une roche ou un dispositif qui éviterait que les poids-lourds montent sur la bordure ? En effet, plusieurs passages de gros véhicules qui empiètent sur le chemin ont été constatés. Ce qui provoque une dégradation des aménagements.

M. Romain DUPEYROU suggère de se rendre sur place et de faire un retour photos

- ✓ Rue de Cholette : Serait-il possible de marquer la bande là où les véhicules stationnent pour en faire un chemin sécurisé pour les vélos ?

M. Dominique SIX intervient en précisant que la réflexion est à l'étude.

- ✓ Avenue du Maréchal Leclerc : Un réaménagement est-il prévu concernant les trottoirs (non praticables en poussette) ?

M. Dominique SIX indique qu'une réflexion est en cours et que le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération Niortaise et la municipalité sont en concertation pour une sécurisation de ce périmètre, notamment concernant le secteur du collège Pierre et Marie Curie. Pour le problème des trottoirs, cela sera traité dans le cadre du projet Politique de la ville sur le quartier du Pontreau. D'ici 2 à 3 ans, l'avenue sera refaite. Un réaménagement est prévu.

- ✓ Avenue de Paris : il est demandé s'il était possible de peindre en « dents de requin » le passage protégé pour piétons qui a été effacé.

M. Dominique SIX précise que cela n'est pas réglementaire, les « dents de requin » sont marquées pour signaler un passage surélevé, ici ce n'est pas le cas.

- Il est également demandé la mise en place d'un radar pédagogique.

M. Dominique SIX indique que cela ne serait pas efficace, car il ne pourrait être mis en place plus de 8 jours. Il n'aurait pas vocation à rester sur place en permanence. Une demande auprès de la Préfecture a été faite en ce sens, mais la municipalité n'a pas reçu de réponse positive. Il est envisageable de remettre à jour le courrier de demande à la Préfecture. Le service Proximité et Relations aux citoyens s'en charge.

- Rue Alexandre Dumas : pourquoi certains arbres ne sont plus taillés ?

Le service Proximité et Relations aux citoyens posera la question aux services techniques.

*[Après retour du service concerné, il a été précisé au Service Proximité et Relations aux citoyens que les érables ont été taillés mi-mai, et que les lilas d'Inde, eux, ne se taillent pas.]*

- Les membres du conseil de quartier interpellent les élus sur le projet du contournement Nord.

Ce projet est travaillé entre le conseil départemental, la ville et la CAN. Un travail de restitution sur les points sensibles sera fait courant juin aux élus. A savoir que le délai pour un tel projet est d'environ de 10 à 15 ans. Ce projet a été relancé en 2014-2015. Enfin, il est aujourd'hui plus complexe de bénéficier de financements pour ce type de projet de la part de la région ou de l'Etat qui n'abondent quasiment plus ce genre d'infrastructure.

## **Prochain conseil de quartier : octobre 2018**

Fin du CQ à 22h15.